



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU JEUDI 1^{er} JUIN 2017

Au nom du Conseil communal, Madame **Renée GENOUD, Syndique**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 37 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal pouvait être consulté sur notre site Internet.

Elle nomme comme scrutateurs Madame Jacqueline JOMINI et Monsieur Christian BERTHOUD et les remercie d'avance de leur collaboration. Elle précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Madame Marie-Claude RUFFIEUX, Conseillère communale, est excusée.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016. Il ne sera pas lu, a été annexé à la convocation.**
- 2. Comptes 2016**
 - 2.1 Fonctionnement**
 - 2.2 Investissements**
 - 2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 Approbation**
- 3. Demande d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable entre la Route Villageoise et la route « Les Brêts »**
- Présentation et approbation

4. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Renée GENOUD demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation et il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES 2016

2.1 Fonctionnement

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter les comptes au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Après la distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Madame Renée GENOUD commente, dans leur intégralité, les comptes 2016 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 213'595.— et des amortissements supplémentaires et attributions aux réserves ont été comptabilisés pour Fr. 779'864.35.

Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 3'000.71 pour un total de charges de Fr. 4'672'898.04 et des produits de Fr. 4'675'898.75 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 79'079.—.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Patrick Savoy remarque l'agréable surprise au niveau des impôts mais demande à quoi elle est due ?

Madame Renée GENOUD lui précise qu'elle vient de l'encaissement d'impôts sur les exercices précédents ainsi que de l'encaissement de gains immobiliers.

Monsieur Pierre Genoud aimerait savoir à quoi correspond le montant de Fr. 6'500.— pour les chemins de fer fédéraux ? Il tient à préciser que si on prend le train à Bossonnens ou à Châtel-St-Denis le billet est meilleur marché qu'à Remaufens. Nous touchons également le canton de Vaud et il demande au Conseil communal de se renseigner à ce sujet.

Madame Renée GENOUD lui répond qu'il s'agit d'une nouvelle participation au fonds fédéral pour les infrastructures ferroviaires.

Monsieur Olivier FONTAINE demande au niveau du montant de Fr. 779'864.35 quelle est la part des amortissements supplémentaires et celle attribuée aux réserves ?

Madame Renée GENOUD détaille le montant de Fr. 777'364.35 dans les amortissements supplémentaires et Fr. 2'500.— dans l'attribution aux réserves.

Monsieur FONTAINE demande pourquoi des réserves n'ont pas été faites pour les futurs projets de la Commune comme les écoles ou l'eau ?

Madame GENOUD lui répond que les projets d'investissements futurs n'étaient pas encore assez concrets.

2.2 Investissements

Madame Renée GENOUD donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

Le compte d'investissement boucle avec des charges de Fr. 318'545.85 et des produits pour Fr. 42'585.50.

Après bouclage, le bilan présente une fortune nette de Fr. 351'723.33 au 31 décembre 2016.

2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision puis à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière a pris connaissance, le 9 mai 2017, du rapport de l'organe de révision des comptes 2016 établi par la Fiduciaire Gilbert BUTTY SA.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier à Madame Renée GENOUD, responsable des finances, ainsi qu'à Monsieur René TACHE, caissier, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Madame Renée GENOUD remercie Monsieur PERROUD ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

2.4 Approbation

Dès lors, les comptes 2016 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

3. Demande d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable entre la Route Villageoise et la route "Les Brêts"

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet à l'aide d'une projection.

La Commune a établi son plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) qui vise à renforcer la collaboration intercommunale dans le domaine de la distribution d'eau potable et à s'assurer que la distribution soit garantie sur le long terme.

La conduite actuelle qui traverse des propriétés privées au niveau des Brêts 69 à 79 devra être remplacée par une conduite à poser sous le nouveau trottoir. En vue de la future construction projetée sur les parcelles N° 1065 et N° 403 un déplacement de cette conduite est nécessaire. Selon le PIEP, le diamètre pour permettre un débit suffisant au niveau des bornes hydrantes est de 125 mm alors qu'il est actuellement de 100 mm.

Ces travaux permettraient de renforcer notre réseau en effectuant ce bouclage entre la Route Villageoise et la route "Les Brêts". Cela augmenterait également la sécurité en terme de distribution d'eau. La réalisation est prévue en deux étapes. La première avant ou durant les constructions prévues sur les parcelles N° 1065 et N° 403, la seconde lors des travaux pour l'aménagement du trottoir sur le haut de la Route Villageoise.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Monsieur Grégory DEGLISE donne ensuite le montant de la dépense soit Fr. 85'000.— Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières seront les intérêts de 1.5 % et l'amortissement ordinaire de 4 % par an soit des charges financières annuelles de Fr. 4'675.—.

La parole est donnée à Monsieur PERROUD qui donne lecture du rapport de la Commission financière qui propose d'accepter ce nouvel investissement. Madame Renée GENOUD le remercie ainsi que toute la Commission pour leur soutien.

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et l'investissement est accepté à l'unanimité.

4. Divers

Madame Renée GENOUD rappelle que chacune et chacun a pu prendre connaissance des principales informations venant du Conseil communal dans l'information à la population.

Monsieur Stéphane DORTHE souhaite apporter quelques explications sur les travaux pour l'aménagement du trottoir sur le haut de la Route Villageoise. La Commune a reçu le permis et les travaux, adjugés à JPF Constructions SA, débuteront le lundi 19 juin pour une durée de 5 mois environ. Il remercie les propriétaires d'emprises et demande que la signalisation soit respectée pour la sécurité des véhicules et des piétons.

La parole est donnée à l'assemblée.

Madame Rita STRAHM demande quelles sont les nouvelles de la digue dans le quartier des Brêts suite à la modification du tractanda lors de la dernière assemblée communale ?

Monsieur Grégory DEGLISE lui répond que le projet avance pas à pas et que la Commune est en contact avec le canton et la confédération. Un nouveau bureau d'ingénieurs a été mandaté et le dossier avance positivement. Les habitants seront tenus au courant quand les choses deviendront plus précises.

Avant de conclure cette assemblée, Madame Renée GENOUD tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, Madame **Renée GENOUD, Syndique**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Elle lève cette assemblée à 20 h 40, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

La Syndique



Renée GENOUD

La Secrétaire



Aurélie FONTAINE